

SEANCE DU 18 JUI 2013

L'an deux mille treize, le mardi dix huit juin à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le onze juin, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Mr François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Robert MABILLOTTE, Philippe PICQUE, François BOISDIN, Christophe PETIGNY,
Loïc TAPISSIER, Jean-Claude BAGUET. Frédéric LANGLOIS, Christian BINET
Mmes Murielle DEBURE, Sophie FOUCAULT, Isabelle POSTEL, Catherine GAMICHON-NOËL.

Absent excusé : Mr Jean-François GOMEZ

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

PROGRAMME DES FESTIVITES DU 13 ET 14 JUILLET 2013

Le conseil municipal fixe le programme des festivités des 13 et 14 juillet prochain à savoir :

Samedi 13 juillet 2013

22 Heures : Rassemblement à la Mairie pour la retraite aux flambeaux

23 Heures : Feu d'Artifice au terrain de football suivi d'un bal public au terrain de football, organisés par le Comité des Fêtes

Dimanche 14 juillet 2013

10 Heures 30 : Rassemblement à la Mairie

Monument aux Morts – Dépôt de Gerbe

Vin d'Honneur offert par la municipalité à la mairie

TICKETS PISCINE PERIODE ESTIVALE 2013

Pour la période estivale de juillet et août 2013, le Conseil Municipal décide d'octroyer à chaque enfant de la commune, deux entrées gratuites par semaine pour la piscine de GRANDVILLIERS ou de FORMERIE.

Des tickets piscine ENFANT seront délivrés pour les enfants de 4 à 16 ans qui seront facturés par la Communauté de Communes de la Picardie Verte au prix de 0.95€ l'un.

Des tickets piscine ADOLESCENT seront délivrés pour les adolescents de 16 à 20 ans qui seront facturés par la Communauté de Communes de la Picardie Verte au prix de 1.85 € l'un.

RAPPORT ANNUEL 2012 VEOLIA – DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

En application de l'article L2224-5 du Code des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif pour l'année 2012 a été dressé par le délégataire.

Monsieur Robert MABILLOTTE, 1er Adjoint donne lecture de ce rapport annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport annuel 2012.

Par ailleurs, le Conseil Municipal n'est pas opposé à la présentation d'une étude de faisabilité par la commune de GERBEROY sur le raccordement de cette commune à la station d'épuration de SONGEONS.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DSITRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE – ANNEE 2012

En application des dispositions de la loi 95.101 du 2 février 1995 et du décret 95.636 du 6 mai 1995, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIAEB) a transmis le rapport sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable pour l'année 2012. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par le comité syndical du SIAEB.

Ce rapport présenté par Mr MABILLOTTE est mis à la disposition des abonnés.

Par ailleurs, il est demandé à la société VEOLIA d'avoir la possibilité de connaître les personnes qui ont contracté une assurance en cas de fuite de manière à prévenir les abonnés que cette assurance ne s'avère plus nécessaire.

CCPV : NOUVELLE REPARTITION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire présente la nouvelle répartition des délégués communautaires en application du paragraphe VII de l'article L.5211-6-1 du CGCT et conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet du 15 mars 2013, et à la répartition définie par le Conseil Communautaire de la CCPV lors de sa séance du 28 mars 2013,

Considérant la nouvelle méthode de calcul du nombre de délégués par « répartition automatique » ou le maintien de la répartition actuelle telle que définie par l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte « répartition sur accord amiable »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de garder la répartition actuelle, telle que prévue par l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, à hauteur de 115 délégués communautaires, soit un délégué titulaire par commune et un délégué supplémentaire par tranche de 500 habitants au-delà des 500 premiers, représentant les communes qui forment le Conseil.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2013 – AUTOLAVEUSE

Le Conseil Municipal a programmé l'achat d'une auto laveuse pour l'utilisation de la salle de l'ancienne école. Vu la surface de cette salle, il est nécessaire de choisir une auto laveuse correspondant à cette utilisation. Cette auto laveuse s'élève à la somme de 1 890€ HT soit 2 260.44€ TTC.

Pour ce programme, le Conseil Municipal a inscrit la somme de 2 100€ au budget primitif 2013.

Le Conseil Municipal décide la modification suivante du Budget Primitif 2013.

Section Investissement :

Article 2188 - Opération N° 247 - Auto laveuse	+ 161.00 €
Article 2158 - Opération N° 118 - Panneaux de Signalisation	- 161.00 €

PLAN LOCAL D'URBANISME : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE – ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité est nécessaire sur les parcelles cadastrées N° 23, 24, 27, 28 et 19 dans le cadre de la création d'une zone économique (Zone 2AU).

Monsieur le Maire présente des offres des différents bureaux d'études :

- HENRY et ASSOCIES
Architectes Urbanistes sis 17, sente du Nord 92310 SEVRES
pour un montant de 9 600€ HT soit 11 482€ TTC.
- SARL AMENAGER LE TERRITOIRE
15, Rue des Veneurs 60200 COMPIEGNE
pour un montant de 10 800€ HT soit 12 916.80€ TTC.
- AGENCE D'URBANISME ARVAL
3Bis Place de la République 60800 CREPY EN VALOIS
Ce bureau d'étude a été consulté mais n'a pas répondu à l'offre.

Le Conseil Municipal retient le bureau d'étude HENRY et ASSOCIES pour un montant de 9 600€ HT soit 11 482€ TTC et donne tout pouvoir à Monsieur François DUMARS, pour signer tous les documents afférents à cette étude de faisabilité dans le cadre de la création d'une zone économique.

Pour ce programme, le Conseil Municipal a inscrit la somme de 10 000€ au budget primitif 2013.

Le Conseil Municipal décide la modification suivante du Budget Primitif 2013.

Section Investissement :

Article 202 – Opération N° 208 - Création Zone Activité « Les Vignes »	+ 1 482 €
Article 2151 – Opération N° 222 - Parking derrière HLM -	- 1 482 €

QUESTIONS DIVERSES

* Mr le Maire informe d'un courrier de Melle LEPLET Dorothee, qui souhaite acheter le terrain devant chez elle avec une servitude. Après discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

* Mr le Maire signale qu'un courrier de Mr MANCEL, député, nous informe que notre demande de fonds sur la réserve parlementaire pour les travaux de réfection de la toiture des bâtiments des locaux techniques ne peut être satisfaite du fait de la

modification des conditions d'attribution de réserve parlementaire à chaque député. Du fait de ces nouvelles conditions sa réserve parlementaire a beaucoup diminué.

Une demande identique sera faite auprès de Mr MARINI, sénateur.

* Mr le Maire informe que nos demandes de subventions auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les dossiers de création d'un parking et l'aménagement du chemin de Cany n'ont pas été retenues pour l'année 2013.

*Mr le Maire signale que la 6^{ème} édition du festival « fanfares en fête » est organisée les 28 et 29 septembre 2013 à FORMERIE. De plus une animation du marché local de SONGEONS sera organisée le jeudi 26 septembre 2013.

* Mr le Maire informe que le Conseil Général de l'Oise organise le mercredi 3 juillet 2013 le 1^{er} forum des emplois d'avenir à Beauvais.

* Mr le Maire signale que la CCPV relance une action sur le compostage. Des composteurs au prix de 35 € sont à disposition auprès de la CCPV, Mme Sylviane PETIGNY.

*Mr le Maire fait part de la note de la Préfecture de l'Oise relative aux Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce nouveau mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La CCPV doit délibérer sur le sujet et envisage de réserver ces fonds pour le financement du Très Haut Débit.

* Mr PICQUE signale que l'assemblée générale du football club aura lieu le mercredi 19 juin à 19 h 30 à la Mairie.

* Mr PICQUE fait part du rapport d'activités 2012 de l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées.

* En réponse à la question de Mme DEBURE, Mr MABILLOTTE informe qu'en l'absence de Mr THERON suite à son arrêt maladie, un agent a été recruté en remplacement pendant cette période.

* Mr MABILLOTTE fait le compte rendu de sa rencontre avec Mme TROUVE sur les contrats « coup de pouce » en cours.

* Mr BAGUET demande que le panneau « à vendre » soit réinstallé sur le terrain à côté de la clinique vétérinaire.

* Mr BAGUET signale que le terrain à côté de Mécanature est à entretenir.

* Mr LANGLOIS signale que le terrain de Mme Yveline POLART – rue de la Briqueterie n'est pas entretenu.

* Mr BAGUET informe que l'assemblée générale du Centre Social Rural a eu lieu le 7 juin dernier. Il est à noter le changement de statuts et que le bilan financier est équilibré. Les nouveaux élus sont Mme DUROT et Mme PIERRU.

* Mr LANGLOIS informe que Mr LARROQUE – 19 rue des Champs, souhaiterait effectuer une sortie rue de la Briqueterie. Un rendez vous sera pris afin d'étudier sur place la faisabilité.

* Mr LANGLOIS interroge sur la possibilité d'exonération de la taxe foncière pour le foyer rural. Mr le Maire précise qu'un courrier peut être fait par l'Association à l'adresse du Centre des Impôts, service du cadastre, pour réétudier la base imposable.

* Mr LANGLOIS informe que l'assemblée générale du Tennis aura lieu le vendredi 5 juillet à 19 heures à la mairie de SONGEONS.

* Mme GAMICHON-NOEL informe que Mr SAYON rappelle l'état de la toiture des locaux techniques donnant sur sa propriété. Mr le Maire précise qu'une somme a été prévue à cet effet au budget et la demande de subvention sur réserve parlementaire ne peut recevoir de suite favorable, les travaux seront quant même réalisés. Des devis ont été obtenus, rendez vous sera pris sur place pour faire le point et étudier la clôture à réaliser avec Mr SAYON.

* Mr TAPISSIER indique avoir eu l'occasion de rencontrer Mr Mancel, dans le cadre de la fermeture de la classe de Villebray et lui avoir exposé les problèmes de contributions des communes aux charges des syndicats scolaires.

* Le Conseil Municipal souhaite aménager le logement à côté de l'école (côté parking) dans le but de le louer. Une étude de réaménagement sera établie.

* Mr PETIGNY demande à quel moment la commune récupèrera-t-elle les bâtiments de la route de Dieppe. Mr le Maire précise que les clés devraient être disponibles à partir de début juillet.

* Mr PETIGNY signale que l'élagage route de Morvillers doit être effectué par les riverains afin de ne pas gêner l'éclairage public. Une nouvelle lettre de rappel sera envoyée aux riverains.

* Mme POSTEL fait le compte rendu de la commission de sécurité pour les locaux de la MFR, suite à un avis différé pour mise en conformité lors de la première commission. La seconde commission a émis un avis favorable avec quelques aménagements à réaliser.

Le renouvellement du bureau a eu lieu également lors de l'assemblée générale.

* Mr BOISDIN indique que Mr LORSERRY cherche un local à acheter ou à louer afin d'entreposer du matériel.

* Mr BOISDIN signale les trous en formation devant son magasin et celui de Mr PROVOST.

* Mme FOUCAULT signale la réalisation de l'aménagement paysagé le long de la mare de Séronville.

* Sophie FOUCAULT indique les différentes formations mises en place par la CCPV pour l'année 2014.

* Mr PICQUE signale le passage de la commission Départementale Fleurissement le lundi 24 juin 2013 à 14 h 45.

* Mr MABILLOTTE informe que la commission Travaux se réunira le lundi 24 juin 2013 à 18 heures.

Prochaine réunion :

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire le mardi 9 juillet 2013 à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures 30.